

## Déchets ménagers

# QUELLES STRATÉGIES POUR ADAPTER LES CENTRES DE TRI AUX NOUVELLES CONSIGNES

8 h 30 - 12 h 15

### • Panorama des enjeux du tri liés au projet d'extension des consignes de tri à tous les emballages en plastiques

- Répondre aux objectifs de la loi sur la transition énergétique et la croissance verte pour accroître le taux de recyclage
- Quelles évolutions des entrants en centre de tri sont à prévoir
- Comment anticiper et accompagner l'évolution des emplois et des métiers
- Quelle réflexion préalable pour un élargissement adapté du bassin versant

**Sylvain PASQUIER**, Coordinateur de secteur, Direction économie circulaire et déchets, ADEME

### • Retour d'expérience : le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise (SMVO)

- Pourquoi et comment réaliser une étude préalable à la définition du nouveau bassin versant
- Quel contenu, quels points de vigilance pour quels résultats

**Gilles CHOQUER**, DGS, SMVO

### • Retour d'expérience : le Smictom Cyclad (Charentes-Maritime)

- Analyse d'un exemple de syndicat du secteur rural permettant d'assurer une gestion cohérente des déchets ménagers
- Comment la réflexion sur le bassin versant a-t-elle été menée
- Quelle stratégie recherchée via le projet d'entente avec la Communauté d'Agglomération de La Rochelle

**Étienne VITRÉ**, Directeur, Smictom Cyclad

### • Comment adapter les centres de tri au tri de tous les emballages

- Quels objectifs du projet et comment analyser les premiers résultats
- À quels scénarios a-t-on recours pour les centres de tri : unités moyennes et grandes, petits centres de proximité couplés à des centres de surtri spécialisé
- Des centres de tri « démonstrateurs » sélectionnés en 2016
- Quelles évolutions des process en fonction des flux entrants et sortants

**Eric FROMONT**, Directeur centre de tri, Eco-Emballages

14 h - 17 h 30

### • Retour d'expérience : le SYTEVOM (Haute-Saône)

- Les spécificités du Sytevom de Haute-Saône
- Pourquoi une participation au deuxième appel à projets et quels objectifs attendus
- Qu'en est-il de la réflexion sur le scénario « monoflux plastiques » avec centre de surtri
- Quel partenariat avec les autres collectivités locales

**Franck TISSERAND**, Président, Sytevom

### • Témoignage : Allier Tri, SPL sélectionnée à la suite de l'appel à projet par Eco-Emballages

- Présentation de la SPL regroupant 5 syndicats de l'Allier
- Analyse du projet du centre de tri de Chézy (348 000 habitants)
- Quels objectifs pour quels résultats attendus

**Rémi BOROWIAK**, Directeur, Allier Tri

15 h 15

### • VISITE TECHNIQUE\* : Centre de tri de Romainville

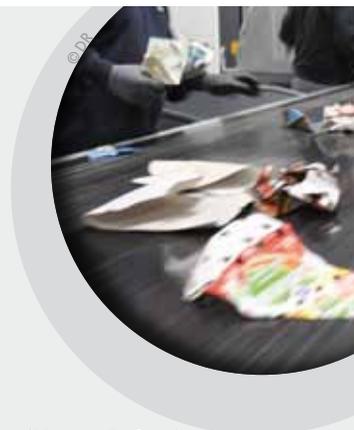
- Présentation du Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers de l'agglomération parisienne
- Quelle modernisation du centre de tri depuis 2015 (45 000 tonnes par an) :  
13 séparateurs optiques, tri des films plastiques, tri des fines ...
- Visite guidée du centre de tri

**Muriel JACOB**, Ingénieure au sein de la Direction du recyclage et transport alternatif, Syctom

\* Le transport vers le centre de tri de Romainville est organisé par Techni.Cités. Prévoir un peu de marche à pieds. Talons interdits sur le site.

17 h 30 Fin de journée

Journée d'étude animée par **Joël GRAINDORGE**, DGST E.R d'une communauté d'agglomération



Avec le soutien de :



**INSCRIPTION EN LIGNE SUR :**

[conferences.lagazettedescommunes.com](http://conferences.lagazettedescommunes.com)  
Journée d'étude « Déchets ménagers »  
rubrique « Conférences »

**OU AU VERSO**



Déchets ménagers

## QUELLES STRATÉGIES POUR ADAPTER LES CENTRES DE TRI AUX NOUVELLES CONSIGNES

### BULLETIN D'INSCRIPTION

Collectivité/organisme.....

Adresse.....

Code postal..... Ville.....

#### Participant

Monsieur  Madame

Nom.....

Prénom.....

Fonction.....

Tél.....

E-mail \*.....

(\*Indispensable pour l'envoi de la confirmation d'inscription)

#### Règlement (1) :

mandat administratif  chèque joint (2)

Adresse de facturation.....

Service interlocuteur.....

Code postal..... Ville.....

(1) Une facture sera envoyée à l'adresse complétée ci-dessus.

(2) Le règlement par chèque est obligatoire pour les inscriptions à titre personnel.

#### Règlement par chèque bancaire à l'inscription à l'ordre de Territorial ou par mandat administratif aux coordonnées bancaires ci-dessous :

TERRITORIAL SAS - RIB : CIC Crédit Industriel et Commercial - Code Banque: 30066 - Code guichet: 10949 - Compte n° 00020062001 - Clé RIB: 26 - IBAN : FR76 30066109 4900 0200 6200 126 - Bank identification code (BIC) : CMCIFRPP - N° SIRET: 404926958 00020 - Code APE: 5813Z

Date :

Cachet et signature :

#### MA COMMANDE

Secteur Public (éligible au DIF !):  
390 € HT (468 € TTC)

Secteur Privé et entreprises  
du secteur public:  
490 € HT (588 € TTC)

Inscrivez-vous à plusieurs et bénéficiez  
de nos tarifs dégressifs:  
[conferences.lagazettedescommunes.com](http://conferences.lagazettedescommunes.com)

Total : ..... € HT\*

\* Ce montant comprend l'ensemble des prestations:  
accueil café, déjeuner, offre abonnement, conférences-  
débats, documents et traitement de l'inscription.

➔ Nombre de places limité, bulletin  
à retourner avant le 07 octobre 2016

- Par email : [pvincent@infopro-digital.com](mailto:pvincent@infopro-digital.com)

- Par courrier à :

**Pénélope Vincent / Territorial**

Antony Parc II

10, place du Général de Gaulle  
BP 20156 - 92186 Antony Cedex

- Par Fax au **01 77 92 98 17**

Les Journées d'étude sont organisées par la société TERRITORIAL S.A.S., un organisme de formation déclaré sous le n° d'activité 82 38040 55 38. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat et ce en vertu de l'article L.6352-12 du code du travail. Tarifs valables jusqu'à la date des événements. TVA : 20%. Les informations à caractère personnel recueillies ci-dessus par la société TERRITORIAL S.A.S., société par actions simplifiées au capital de 1 259 907 euros. Siège social : Antony Parc 2 - 10 place du Général de Gaulle - La Croix de Berry - BP 20 156 - 92186 ANTONY CEDEX, immatriculée au RCS NANTERRE sous le numéro 404 926 958 font l'objet d'un traitement informatique. Elles sont nécessaires à notre société pour traiter votre commande, et sont enregistrées dans notre fichier de clients. TERRITORIAL S.A.S. pourra envoyer des communications relatives à nos activités. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 août 2004 (art.34 et s.). Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression sur l'ensemble des données qui vous concernent. Pour exercer ces droits, vous pouvez écrire à : [cnil.evenements@infopro-digital.com](mailto:cnil.evenements@infopro-digital.com). Retrouvez l'intégralité des modalités d'inscription et conditions générales de vente sur <http://evenements.infopro-digital.com/gazette-des-communes/cgv>

#### INFOS PRATIQUES :

Les bureaux de l'ORDIF se trouvent à la Cité Régionale de l'Environnement - Rez-de-jardin - 90 avenue du Général Leclerc 93 500 Pantin

#### ACCÈS :

**Accès en Métro** : station Hoche, ligne 5  
**Accès en RER** : station Pantin , lignes P ou E  
**Accès en Tramway** : arrêt Ella Fitzgerald - Grands Moulins de Pantin, ligne T3 b - arrêt Delphine Seyrig, ligne T3 b

**Accès en Bus** : arrêt Pantin RER - Mairie, lignes 151, 170, 249 et 330  
**Accès en Vélib'** :  
- station n°35004 - Avenue de la gare  
- station n°35005 - Quai de l'Aisne/ Avenue du Général Leclerc

#### Stationnement voiture :

- parking de la Gare Avenue de la Gare 93500 Pantin  
- parking Q-park Centre Administratif 27 rue Hoche 93500 Pantin  
- parking CC Verpantin 157 avenue Jean Lolive 93500 Pantin